



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 03354

Numéro SIREN : 804 941 318

Nom ou dénomination : A-LED31

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2016 sous le numéro de dépôt A2016/010318

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1938219

Dénomination : A-LED31
Adresse : 40 allée du Morbihan 31770 Colomiers -FRANCE-
n° de gestion : 2014B03354
n° d'identification : 804 941 318
n° de dépôt : A2016/010318
Date du dépôt : 20/06/2016

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
30/05/2016 Transformation de la société A-
LED31 Sarl en Société par Actions Simplifiée



1938219



Transformation de la société A-LED31 Sarl en Société par Actions Simplifiée

Rapport du commissaire à la transformation

A l'attention de l'Associé unique,

En exécution d'une part, de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 12 avril 2016 en application de l'article L. 223-43 du Code de commerce, et d'autre part, de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 12 avril 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de notre part, notamment au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

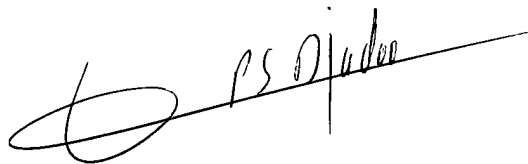
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Créteil, le 30 mai 2016

Le Commissaire à la transformation
DPS Consulting

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'PS Djadoo', with a large circular flourish on the left side.

Patrick DJADOO

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris